

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 8 septembre 1987.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOP1 « Brevets » n° 10 du 10 mars 1989.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : *AUTOMOBILES PEUGEOT et AUTOMOBILES CITROEN, Sociétés anonymes.* — FR.

72 Inventeur(s) : Firmin Rouillard.

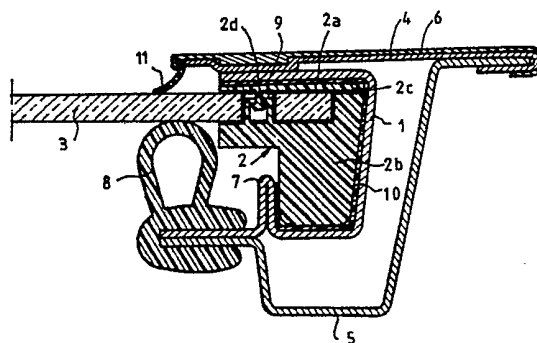
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Claude Boivin.

54 Dispositif de guidage pour vitre coulissante.

57 La présente invention a pour objet un dispositif de guidage pour vitre coulissante de véhicule comprenant un guide ou rail de guidage 1, de forme générale en U, qui est solidaire de l'encadrement de vitre et dans lequel est monté coulissant un patin 2 fixé à cheval sur la vitre.

Selon l'invention, le patin comporte une lame mince 2a qui est disposée entre la surface extérieure de la vitre et la branche extérieure du guide 1. Un joint 8 fixé sur l'encadrement de la porte assure l'étanchéité.



- 1 -

La présente invention concerne un dispositif de guidage pour vitre coulissante de véhicule permettant d'obtenir une vitre "semi-affleurante" (la vitre étant très peu en retrait du panneau extérieur, cinq mil-
5 limètres par exemple) de façon à améliorer les caractéristiques aérodynamiques tout en procurant un bon guidage dans l'encadrement et en ne faisant appel pour cela qu'à des moyens simples et peu coûteux. On sait notamment qu'une vitre mal guidée conduit à
10 des coincements qui peuvent empêcher la fermeture complète de la vitre à grande vitesse.

Le dispositif selon l'invention comporte un guide ou rail qui a une forme générale en U et dans lequel peut coulisser un patin fixé à cheval sur la
15 vitre, et est caractérisé en ce que ce patin comporte une lame mince qui est disposée entre la surface extérieure de la vitre et la branche extérieure du guide, et en ce qu'un joint fixé sur l'encadrement de la porte assure l'étanchéité.

On a décrit ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, deux modes de réalisation du dispositif selon l'invention, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 5 La Figure 1 est une vue en coupe horizontale d'un premier mode de réalisation;
- La Figure 2 est une vue en coupe horizontale d'un autre mode de réalisation de patin;
- La Figure 3 est une vue en coupe verticale
10 suivant III-III de la Figure 2;
- La Figure 4 est une vue en élévation latérale du patin.

Au dessin, on voit un guide ou rail métallique de guidage 1 dans lequel peut coulisser un patin 2 fixé
15 à cheval sur une vitre 3 de véhicule automobile.

Ce guide 1 a la forme générale d'un U et est soudé entre un panneau extérieur 4 et un panneau intérieur ou doublure 5, ce qui renforce la structure d'encadrement de la vitre. L'encadrement du panneau 4 est
20 recouvert d'un enjoliveur 6. La branche latérale intérieure du guide 1 comporte un repli perpendiculaire 7 qui constitue une quatrième surface de guidage pour le patin 2. Les bords jointifs du guide 1 et du panneau intérieur 5 sont chaussés par un joint 8.

25 Le patin 2 en matériau de synthèse, par exemple en polyamide, présente une lame mince 2a qui est reliée au corps 2b par une partie amincie 2c formant charnière. La face interne de cette lame mince porte dans sa partie médiane un téton ou picot 2d qui traverse une
30 ouverture 9 de la vitre 3 et dont la forme lui permet

de s'encliqueter dans le corps 2b, ce qui assure la fixation du patin sur la vitre.

L'intérieur du guide 1 est garni d'un profilé 10, par exemple en polypropylène qui protège la peinture et
5 améliore le coulissement du patin 2. L'étanchéité est complétée par une lèvre 11 sertie entre le panneau extérieur 4 et l'enjoliveur 6.

Dans le mode de réalisation des Figures 2 à 4, il est prévu un patin 12 qui, comme le mode de réalisation
10 précédent, présente une lame mince 12a qui est reliée au corps 12b du patin par une partie amincie 12c formant charnière. La face interne de cette lame mince porte un téton 12d qui, dans la partie médiane, présente deux méplats opposés 12e. Lorsqu'un téton 12d
15 a été enfilé dans l'ouverture 9 de la vitre 3, son extrémité est engagée dans une encoche 12f du corps 12b; le téton est alors immobilisé en position par une agrafe 13 qui est engagée sur les méplats 12e du téton 12d et dont les extrémités en forme de crochets
20 viennent agripper les bords d'une ouverture 12g du patin.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée aux deux modes de réalisation décrits et représentés, mais en couvre,
25 au contraire, toutes les variantes.

Revendications

1. Dispositif de guidage pour vitre coulissante de véhicule comprenant un guide ou rail de guidage (1), de forme générale en U, qui est solidaire de l'encadrement de vitre et dans lequel est monté
5 coulissant un patin (2 ou 12) fixé à cheval sur la vitre,
caractérisé en ce que le patin comporte une lame mince (2_a ou 12_a) qui est disposée entre la surface extérieure de la vitre et la branche extérieure du
10 guide 1, et en ce qu'un joint (8) fixé sur l'encadrement de la porte assure l'étanchéité.
2. Dispositif de guidage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le guide ou rail (1) est soudé
15 entre un panneau extérieur (4) et un panneau intérieur (5).
3. Dispositif de guidage selon l'une des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'une lèvre d'étanchéité (11) est
20 sertie entre le panneau extérieur (4) et un enjoliveur (6).
4. Dispositif de guidage selon l'une des revendications 1 à 3,
caractérisé en ce que le guide ou rail (1) comporte
25 une protubérance (7) constituant une quatrième surface de guidage du patin.
5. Dispositif de guidage selon la revendication 4, caractérisé en ce que la protubérance (7) est constituée par un repli s'étendant perpendiculairement
aux branches parallèles du guide ou rail.

6. Dispositif de guidage selon l'une des revendications précédentes,
caractérisé en ce que le patin (2 ou 12) comporte une partie amincie (2c ou 12c) reliant la lame mince (2a ou 12a) au corps (2b ou 12b) du patin.
- 5
7. Dispositif de guidage selon l'une des revendications 1 à 6,
caractérisé en ce que la lame mince (2a ou 12a) est solidaire d'un téton ou d'un picot (2d ou 12d) qui traverse une ouverture (9) de la vitre et qui est fixé au corps (2b ou 12b) par exemple par encliquetage ou agrafage.
- 10
8. Dispositif de guidage selon l'une des revendications précédentes,
caractérisé en ce que le guide ou rail (1) est garni d'un profilé (10) en matière plastique.
- 15

